



Recours suite à un refus de déclaration de travaux préalable

Par **shenka**, le **14/11/2011** à **16:39**

Bonjour, rn rn J'ai acheté un bien ancien que je souhaite rénover. Cette maison se trouve dans le polygone d'isolement de la pyrotechnie de Toulon et est donc soumis à une réglementation particulière. rn J'ai fait une demande de déclaration préalable de travaux qui a été acceptée par la mairie de ma ville mais refusée par la pyrotechnie de Toulon, bien que toutes les conditions de sécurité est été respectées. rn Qu'en est-il pour moi ? Etant donné que j'ai l'accord de la mairie puis-je commencer les travaux ou suis-je soumise à la décision de la pyrotechnie ? Le service de l'urbanisme de ma ville ne sait pas me répondre... rn Sinon puis-je contester la décision de la pyrotechnie? rn rn Merci